

## Horaires des ateliers

Les ateliers se déroulent **du 8 septembre 2025 au 6 juin 2026**.

L'inscription est valable pour 29 à 31 séances (selon le calendrier) réparties sur cette période.

Les réinscriptions prioritaires sont ouvertes **du 27 mai 2025 à 9h au 09 juin 2025**.

Les inscriptions pour les nouveaux membres sont ouvertes **du 16 juin au 30 septembre 2025**.

### Système des priorités

- Prior n°1 – continuité dans le cursus
- Prior n°2 – frère/sœur, changement d'implantation, changement de groupe
- Prior n°3 – nouvelle inscription

## Prix de l'inscription

Le prix comprend : l'encadrement de l'atelier hebdomadaire (29 à 31 séances) et l'assurance.

### Tarifs réduits

- 2 enfants inscrits : -10%
- À partir de 3 enfants inscrits : -20%
- À partir de la 2<sup>e</sup> discipline dans le Club Ados, chaque atelier supplémentaire s'élève à 159€/atelier.

## Documents à fournir

- Une photocopie de la carte d'identité
- Le Numéro de Registre National
- La fiche d'inscription dûment complétée et signée
- La fiche médicale + le droit à l'image complété et signé

**L'inscription n'est réellement actée qu'après réception de la totalité des droits d'inscription** dans un délai de 3 jours ouvrables. Le cas échéant, la personne ne pourra pas prendre part aux ateliers car elle ne sera pas couverte par l'assurance.

**Le paiement** se fait en ligne par virement ou sur place par bancontact ou espèces.

COMPTE: BE73 0682 1977 6260

COMMUNICATION: Nom, Prénom, Titre de l'atelier

## Désistement et abandon

En cas de désistement annoncé **avant le 18 août**, la somme de 20€ sera retenue à titre de frais de dossier. **Entre le 19 août et les trois premières séances suivant l'inscription** (et au plus tard le 30 septembre 2025), 50€ de frais seront retenu.

Passé ce délai, aucun remboursement ne sera effectué.

## Absence & Annulation

Merci de prévenir le secrétariat par mail ([info@ecbru.be](mailto:info@ecbru.be)) **en cas d'absence** afin que le/la formateurice soit informée ainsi qu'une copie du certificat médical en cas de maladie.

**En cas d'annulation** de l'Atelier (excepté si le/la formateurice est sous certificat médical ou pour une raison indépendante de notre volonté telle qu'une réquisition de salle par le propriétaire), nous reporterons jusqu'à max. 2 séances.

Le lancement de l'activité n'est garanti que si le nombre minimum de participant·es est atteint.

L'Ecole de Cirque de Bruxelles se réserve le droit d'annuler définitivement l'activité en cas de force majeure au plus tard 10 jours avant le début de la reprise de l'atelier.

## Assurances

Le frais d'inscription comprend, entre autres, l'assurance Ethias. Néanmoins, cette assurance ne couvre pas l'invalidité permanente. Nous vous conseillons dès lors de souscrire à une assurance complémentaire pour couvrir le risque d'invalidité permanente. **Pour rappel, en dehors des heures d'ateliers, la surveillance des élèves n'est pas garantie, ni couverte par l'assurance de l'École.**

## Adhésion aux valeurs

L'Ecole de Cirque de Bruxelles défend des valeurs de créativité, d'apprentissage, de plaisir, d'engagement, d'épanouissement et de respect, inscrites dans son projet pédagogique. Tout·e participant·e (ou son représentant légal) s'engage à en respecter les principes.